

Question écrite au gouvernement



de **Mme Charlotte Leduc**
Députée LFI-NUPES de Moselle
Membre de la Commission des Finances

à **M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique**

Il faut protéger les lanceurs d'alerte, pas les évadés fiscaux !

26 septembre 2023

Mme Charlotte Leduc attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le traitement scandaleux réservé par les services de Bercy à la lanceuse d'alerte Stéphanie Gibaud.

Alors que Mme Gibaud a permis aux finances publiques de récupérer 1,8 milliards d'euros grâce à ses révélations sur les pratiques illicites de la banque UBS, l'État refuse aujourd'hui de l'indemniser.

Mme Gibaud a joué un véritable rôle de lanceuse d'alerte, cet acte citoyen lui a pourtant coûté cher, elle a perdu son emploi, n'en a jamais retrouvé et vit désormais au RSA.

La puissance publique ne peut rester passive face à une telle situation. La loi autorise pourtant, depuis 2017, « l'administration fiscale à indemniser toute personne étrangère aux administrations publiques, dès lors qu'elle lui a fourni des renseignements ayant amené à la découverte d'un manquement [...] ou au code général des impôts ».

Mais, dans une lecture ultra-restrictive de cette disposition, les services du ministère du budget refusent d'indemniser Mme Gibaud au prétexte que les renseignements qu'elle a apportés datent d'avant le 1er janvier 2017. Cette position est absurde en plus d'être mesquine. Mme Gibaud a continué à collaborer avec la direction nationale des enquêtes fiscales en 2017 et 2018. Le tribunal administratif de Montreuil a pointé l'incohérence du discours des services de Bercy en soulignant qu'« à la date de la décision attaquée, l'administration ne conteste pas qu'elle exploitait toujours les renseignements fournis par Mme Gibaud ». Ce tribunal a donc enjoint au ministère de reconsidérer sa position. Pourtant, loin de faire amende honorable, Bercy a fait appel et tente désormais d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif de Paris.

Cet épisode montre que, au-delà des discours de façade, la protection des lanceurs d'alerte et la lutte contre l'évasion fiscale n'est pas une priorité de ce Gouvernement. Il est urgent de reconsidérer le dossier de Mme Gibaud et de lui verser l'indemnisation qui lui permettrait de reconstruire sa vie et montrerait la reconnaissance de la Nation envers son action.

Plus généralement, il est vital que la protection des lanceurs d'alerte et des aviseurs fiscaux devienne une réalité concrète. Elle est inscrite dans la loi, oui, mais la puissance publique elle-même refuse d'appliquer la loi, comme le montre l'exemple de Mme Gibaud. Les lanceurs d'alertes vivent un calvaire pendant que les évadés fiscaux mènent grand train en toute impunité.

Elle lui demande ce qu'il attend donc pour prendre des mesures fortes pour changer cet état de fait.